



Commission Départementale des Activités Sportives

Section FEMININES

Procès-Verbal N° 5

Réunion du :	Mardi 10 septembre 2024
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	Mme Ludivine REGNIER (CTD PPF) – MM. Frederic BAUMANN – Raymond CAZEAUX

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Engagements
- Correspondance

RAPPEL

La commission vérifiera toutes les feuilles de matches pour s'assurer du respect des règlements (Surclassement U17F et U16F conformément aux dispositions de l'article 73.2 des R.G de la F.F.F :

les joueuses U16F et U17F peuvent pratiquer en sénior sur décision du Comité de Direction de la Ligue dans la limite des 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F pouvant figurer sur la feuille de match pour les séniors à 11 et 4 joueuses surclassées (dont une seule U16F) pour les séniors à 8.

Jamais de U15F en sénior et en U18F

En cas d'infraction, la commission transmettra le ou les dossiers à la C.S.R.

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard le lundi précédent la rencontre avant 17h00 (article 53 des RS du district du Var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de **30€**.

Pour être acceptés par la commission, les reports devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse,

l'absence d'éducateurs ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report.

- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.

- Mentionner l'accord des deux clubs.

- Un match pourra ainsi être avancé mais ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure, dument acceptée, par la commission.

- La commission est seule autorisée à modifier la date des rencontres.

- Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible prévue au calendrier et fixée par la commission établi au début de saison y compris, en cas d'urgence, jour de fête et vacances scolaires (sauf Noël et jour de l'An).

CORRESPONDANCE

AS MAR VIVO : Engage une équipe U18F à 11 à la place des U18F à 8.

U.S. ST MANDRIER : Demande le désengagement de son équipe Féminine Séniors à 8.

LOGUES : Engage une équipe U15F à 8.

LITTORAL SPORT ACCADEMY : Engage une équipe U15F à 8.

SPORTING CLUB TOURVAIN : Souhaite engager 1 équipe Féminine Séniors en Coupe du Var à 11.

COUPES DU VAR FEMININES A 11

Pour les engagements des Coupes du Var à 11, les clubs engagés dans les différentes catégories à 11 sont automatiquement engagés.

Pour les clubs foot à 8 désirant participer à la coupe du Var à 11, l'inscription doit se faire par mail au secrétariat du District (secretariat@var.fff.fr).

REPRISE DES CHAMPIONNATS FEMININS

Première journée des championnats (aucun report ne sera accepté)

- Séniors Féminines : **Dimanche 22.09.2024**
- U18F : **Samedi 21.09.2024**
- U15F : **Samedi 28.09.2024**

RAPPEL

Une vérification du nombre de licenciées sera effectuée 8 jours après les dates d'engagements officielles.

Minimum de joueuses pour le Foot à 11 : 9

Minimum de joueuses pour le Foot à 8 : 6

EQUIPES ENGAGEES EN SENIORS F A 11

RAMATUELLE
HYERES FC 1
ST MAXIMIN
DRAGUIGNAN 1
FREJUS ST RAPHAEL

EQUIPES ENGAGEES EN SENIORS F A 8

D1	D2
O.DE ST MAXIMIN 1	US CARQUEIRANNE LA CRAU
U.A.LA VALETTOISE	US SANARYENNE
F.C. ROCBARON	C.A. CANNETOIS
EFC. SEYNOIS ET.S	FC PUGETOIS
C.A. ROQUEBRUNOIS	TARADEAU
U.S CADIERENNE	A.S LES VALLONS
SC TOURVAIN	JS BEAUSSETANNE
HYERES F.C.1	SIX FOURS LE BRUSC FC
A.S MAXIMOISE	LE MUY F.C.
BESSES SPORT	AS SIGNES F.C
	BELGENTIER

EQUIPE ENGAGEES U18F A 11 EN INTERDISTRICT COTE D'AZUR / VAR

Référent District Cote d'Azur Commission Féminine

Schmidt Jean Claude Mardi et Vendredi 15h à 17h

2 POULES DE BRASSAGE
Début Championnat le 21.09.2024
HYERES FC
U.S CADIERENNE
FREJUS ST RAPHAEL
DRAGUIGNAN
FC PUGET
AV.S.MAR VIVO

EQUIPES ENGAGEES EN U15F A 11

HYERES FC 1
HYERES FC 2
AV.S MAR VIVO
F.C.RAMATUELLOIS
US LA CADIERENNE
FREJUS ST RAPHAEL
FC PUGETOIS
EFC SEYNOIS ET.S

EQUIPES ENGAGEES EN U15F A 8

A.S BRIGNOLAIS
SC. CARCES-COTIGNAC
ASPTT HYERES
J.S BEAUSSETANNE
F.C REVESTOIS
U.S DU VAL D'ISSOLE
CA CANNETOIS
LES VALLONS
LORGUES
LITTORAL SPORT ACCADEMY

DISTRICT DU VAR DE FOOTBALL
Opération <ESPOIRS DU FOOTBALL >
U13 à U15 FEMININES SAISON 2024/2025
Détection / Perfectionnement / Evaluation

U14F (2011)	<p style="text-align: center;"><u>Dates des rassemblements de détections :</u> Mercredi 18 Décembre 2024 <u>Retour de la fiche au plus tard</u> : Lundi 4 Novembre 2024 Mercredi 29 Janvier 2025 <u>Sur convocation du CTD PPF</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Dates des centres de Perfectionnement de Secteur :</u> . Jeudi 13 Février 2025 . Mercredi 26.Mars 2025 . Vendredi 18 Avril 2025 . Mercredi 21 Mai 2025 . Mercredi 28 Mai 2025 Sur convocation du CTD PPF</p> <p style="text-align: center;"><u>Interdistricts :</u> Mercredi 4 Juin 2025 Sur convocation du CTD PPF</p>
U15F (2010)	<p style="text-align: center;"><u>Dates des rassemblements de détections :</u> . Mercredi 11 Septembre 2024 . Mercredi 25 Septembre 2024 Sur convocation du CTD PPF</p> <p style="text-align: center;"><u>Matchs de Préparation :</u> . Mercredi 2 Octobre 2024 Sur convocation du CTD PPF</p> <p style="text-align: center;"><u>Interdistricts :</u> Mercredi 9 Octobre 2024 Sur convocation du CTD PPF</p>

Prochaine réunion
Mardi 17 Septembre 2024

La Présidente : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER